

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD  
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue **LUNDI, le 1 mars 2021**, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à **dix-huit heures trente**.

À laquelle sont présents :

Messieurs  
Frédéric Jean, Maire  
Jean-Guy St-Pierre  
Jean-Yves Gosselin  
Yves Laflamme  
Mesdames  
Sandra Proulx  
Huguette Blais  
Chantal Blanchette

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**La séance débute par une période de recueillement.**

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 141-2021 du 24 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire pour une période additionnelle soit jusqu'au 5 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne ou par audioconférence;

**R-046-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette**  
**APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre**  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'ouvrir cette séance régulière du conseil. Il est 18h30

## **2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Lecture est faite de l'ordre du jour suivant :

- 1 Ouverture de la séance régulière
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le lundi 1 février 2021
- 4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le lundi 15 février 2021
- 5 Adoption des comptes à payer
- 6 Administration
  - 6.1 Ventes pour taxes 2021
  - 6.2 Cartes de membres FADOQ et Fermières
  - 6.3 Portion du montant reçu pour la COVID-19 reporté en 2021 au montant de 47240\$ sur un total de 84646\$
  - 6.4 Conseil d'établissement La Francolière
- 7 Loisirs
  - 7.1 Responsable des loisirs, vie communautaire et communications
- 8 Travaux Publics
  - 8.1 Tableau de bord pour camion Ford Sterling
  - 8.2 Signalisation balises flexibles
- 9 Eau – aqueduc – égouts
  - 9.1 Rencontre du comité eau et incendie Saint-François et Saint-Pierre
- 10 Incendie – Sécurité publique et/ou civile
  - 10.1 Dépôt du rapport incendie pour le mois de février 2021
- 11 Urbanisme
  - 11.1 Adoption du second projet de règlement numéro 276-2021, intitulé RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION ET DE LOTISSEMENT.
  - 11.2 Dérogation mineure, 650, chemin Saint-François Ouest
  - 11.3 Demande d'appui pour la CPTAQ. Demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles et pour aliéner des lots agricoles À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ), LOT 3 475 510, 3 475 503, 3 475 727 et 3 475 730.
- 12 Dossiers et projets en cours
  - 12.1 Dossier ascenseur
- 13 Correspondance
- 14 Varia
- 15 Période de questions
- 16 Levée de la séance régulière

**R-047-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Yves Laflamme**

**APPUYÉ par : Huguette Blais**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

**3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021**

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

**R-048-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin**

**APPUYÉ par : Sandra Proulx**  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 sans modification.

**4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 15 FÉVRIER 2021**

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

**R-049-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais**  
**APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre**  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le lundi 15 février 2021 sans modification.

**5 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

**REVENUS FÉVRIER 2021**

Journal l'Écho, remboursement frais de poste	498,35
Permis	115,00
Fax	4,00
Loyers	3 615,00
Dénonciation tonnage carrières 2020 (Carrières Rive-Sud)	34 406,51
Commandite Dek hockey de GARANT (1 <sup>er</sup> versement de 2)	10 000,00
Gouvernement du Québec, sub. amélioration du réseau routier	13 581,00
<b>TOTAL :</b>	<b>62 100,86</b>

**COMPTES À PAYER MARS 2021**

Postes Canada, envoi journal L'Écho (extérieur)	84,67
Postes Canada, envoi journal + circulaires	299,69
Arrêt Stop, essence	223,40
Supérieur Propane, location cylindre	4,60
Info Page, IPA (service incendie)	107,44
S-Pace Signalétique, fabrication enseignes de rues	26582,22
Postes Canada, frais postaux comptes taxes + volumineux	41,68
Vidéotron, Bibliothèque	78,53
Hydro-Québec,	
Usine filtration.....	6092,84
Caserne .....	712,60
Garage.....	1076,29
Poste Surpresseur St-Pierre .....	306,36
Enseigne 4-chemins.....	32,62
Poste ass. Morigeau .....	257,41
Parc Olivier Tremblay .....	249,79
Compteur d'eau St-Pierre .....	29,76
2, 5 <sup>e</sup> rue Est.....	65,77
Pav. Bédard.....	142,86
M. Paroisse .....	1998,82

Poste ass. Village.....	2031,95	
Centre des Loisirs .....	1218,47	
Pav. Bédard log. 522.....	100,59	
Climatisation Loisirs.....	723,79	
Éclairage public .....	833,47	15873,39
Bell Mobilité, Iphone Loisirs et Garage		140,73
Vidéotron,		
Bureau.....	275,84	
Garage.....	101,59	
Usine filtration.....	100,49	
Surpresseur St-Pierre .....	36,11	
Loisirs .....	145,22	
Bibliothèque.....	78,53	737,78
Visa,		
Google .....	51,47	
Apple music.....	17,23	
Facebook.....	108,31	
Purolator .....	166,84	343,85
Ministre Revenu Québec, remise de février 2021		
Revenu Canada, remise de février 2021		
Retraite Québec, remise de février 2021		348,11
La Fabrique, loyer mars 2021 Bibliothèque		350,00
REMBOURSEMENT CELLULAIRES FEVRIER 2021		
Jean-Eudes Gaudet .....	25,00	
Sylvain Lemieux.....	25,00	
Félix Paré.....	25,00	
Jean-Pierre Laflamme, .....	25,00	
Réjean Pellerin.....	25,00	125,00
Jean-François Bonneau, feu d'artifice Fête de Noël (Loisirs)		750,00
MRC de Montmagny,		
Collecte sélective tonnage janvier 2021		2880,65
MonBuro, 2 caisses papier, 2 souris sans fil + tapis, papeterie		285,12
MonBuro, contrat entretien photocopieur		267,46
Transbelimont inc., cotisation annuelle au transport adapté		8758,00
Les Concassés du Cap, collecte février 2021		4500,22
Aquatech, opération eau potable et eau usée (Janvier)		9917,27
Monyvill,		
1374m <sup>3</sup> ramassage neige à 0,90\$.....	1236,60	
3 hres trottoir à 85\$.....	255,00	
1 location fardier.....	77,00	1803,49
Test Tech, recherche fuite (bris aqueduc)		827,82
Propane GRG, 774,5 litres à 0,5290 propane Caserne		504,90
Philippe Gosselin & Ass.,		
3334,7 litres à 0,7010 huile chauffage M. Paroisse.....	2687,68	
871,3 litres à 0,9241 diesel .....	925,75	3613,43
Laboratoire LEQ, contrôle qualitatif (réfection ch. St-Frs O.		5319,40
Groupe Corriveau, raccorder un fil dans Chaudière Loisirs		133,35
Métal Moro, coupe de « grating » (Garage)		130,79
Distribution SecurMed, gant soudure et latex		44,43
Service Réparation JP, pièces diverses équipements		609,03
Boulon Hydraulique CMT, divers pièces		156,36
Brandt, pièce pelle rétrocaveuse		51,63
Garage MTY, pièce équipement		7,54
Comairco, graisse courroie, filtre (Usine filtration)		2611,48
Aquatech, opération eau potable et eau usée février 2021		9917,27
Régie gestion Mauricie, enfouissement janvier 2021		3147,42
Unibéton, 80,61 tm sable et sel 12% à 25,45\$		2358,75
François Morin, remb. facture carte micro SDX		33,34

Boulon Hydraulique CMT, boulons	168,95
Praxair, 1852 m <sup>3</sup> à 0,3366 oxygène	727,76
Philippe Gosselin & Ass., 2315 litres à 0,9411 diesel	2504,90
ADMQ, renouvellement adhésion	569,13
Laboratoires d'Expertises Québec, contrôle qualitatif matériaux Réfection ch. St-François Ouest	1178,49
Pavillon Morneau inc., 1 caisse jaquette et gants 1 <sup>ers</sup> répondants	416,21
Propane GRG, 919,7 litres à 0,529 propane Caserne	599,56
Mines Seleine, sel en vrac	3924,61
Monyvill, 808 m <sup>3</sup> à 0,90\$ ramassage neige ..... 727,20 3 hres à 85\$ trottoirs ..... 255,00 1 caméra drain égout..... 150,00 1 fichoir égout..... 45,00 6 hres manœuvre à 40\$ ..... 240,00 3,5 hres manœuvre caméra à 40\$ ..... 140,00 5,5 hres pelle à 85\$ ..... 467,50 3,5 hres marteau hydraulique à 140\$ ..... 490,00 (travaux égout Raymond Hudon)	2891,28
Robitaille Equipement, couteaux	4394,93
CARE, forfait recrutement « clé en main » technicien loisirs	833,57
SaniBleu, location toilette chinique 18-02 au 17-03-2021 Loisirs	298,94
Philippe Gosselin & Ass., 2204,5 litres à 0,9721 diesel	2463,90
Canadian Tire, pièce camion Ford	145,77
Unibéton, 9,75 tm à 6,80 sable naturel	76,23
Javel Bois-Francs, chlore (usine filtration)	1090,51
Net-Eau-Cam, déboucher conduite sanitaire (R. Hudon)(Annulé)	-----
Novicom Technologie, radio (niveleuse)	738,49
Gaetan Bolduc, huile mobil	150,89
Sinto, cetane (Garage)	432,20
Pyro Secur, Boyau incendie (patinoire Loisirs) ..... 318,22 Recharge cylindre d'air (service incendie) ..... 141,38	459,60
6TEM TI, diverses installations informatiques et gestion contrôleur wifi	5054,43
Bossé & Frère, pièces tracteur et souffleur	6346,51
Alphonse Lamonde inc., Départ aérothermes gaz (Garage) ..... 1086,51 Départ boiler gaz (Loisirs)..... 1873,68 Installation ligne alimentation et mise en marche de la chaudière électrique (M. Paroisse)..... 4145,03	7105,22
S-Pace Signalétique, installation enseignes de rues	6835,26
Groupe CCL, feuilles de règlement numérotées	273,42
Spécialité Moteurs Berthier, brosse mécanisée	4874,66
Les Concassés du Cap, transport conteneur et disposition au site	931,88
Jocelyne Noël, entretien bureau février 2021	120,00
Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur)	82,77
AGAT Laboratoires, analyses eau potable et usée	1286,16
Service de réparation JP, 2 bras relevage JCB pour tracteur, Hose hydraulique pelle rétrocaveuse, etc.	1507,09
Unibéton, 129,15 tm sable et sel à 25,45\$	3779,07
Novicom Technologies, échange de radio (modèle discontinué)	127,47
Monyvill, 600 m <sup>3</sup> ramassage neige à 0,90\$ ..... 540,00 4,50 hres trottoir à 85\$ ..... 382,50 1 fardier..... 77,00	1149,18

Servi Pro, Réparation porte du Garage municipal .....	2540,15	
Réparation porte Caserne incendie .....	978,33	3518,48
Praxair, location réservoir oxygène		444,00
Medial Services-Conseils, forfait semestriel janv. à juin 2021		753,48
AVANTIS, matériel divers		
Pav. Bédard log. 522.....	275,08	
Egout.....	18,37	
Boîtes lettres .....	95,34	
Premiers répondants .....	17,22	
Loisirs .....	136,15	
Garage.....	578,25	1120,41
Brandt, pièce pelle rétrocaveuse		302,36
Robitaille Equipement, lames		1204,94
Service d'Equipements GD, pièces Freightliner		403,03
Philippe Gosselin & Ass., 805,8 litres à 0,9701 diesel		898,78
Pièces d'Autos GGM, pièces équipements		1251,17
<b>TOTAL :</b>		<b>177 405,93</b>

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

**R-050-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais**  
**APPUYÉ par : Jean-Yves Gosselin**  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter les comptes à payer.

## **6 ADMINISTRATION**

### **6.1 VENTES POUR TAXES 2021**

**ART. 1019.** Le paiement des taxes municipales peut également être réclamé par une action intentée, au nom de la municipalité, devant la Cour du Québec ou la cour municipale, s'il y en a une.

Le conseil est informé de la liste des contribuables qui ont des comptes de taxes en retard depuis 2018 (2018, 2019, 2020).

CONSIDÉRANT que le secrétaire trésorier et directeur général a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions de 1022 et suivants du code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

Après analyse et discussion;

**R-051-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette**  
**APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre**  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** de ce qui suit :

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des taxes impayées.

D'ORDONNER la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les immeubles suivants :

Numéro de matricule, lot et adresse de l'immeuble).

8886-72-4289-0-000 lots 3 475 777, 3 475 784  
196, chemin Sainte Catherine  
Saint-François de la Rivière-du-Sud

8987-32-7417-0-000 lots 4 120 776, 3 475 796  
Chemin Sainte Catherine  
Saint-François de la Rivière-du-Sud

9391-71-8537-0-000 lot 3 475 889  
127, chemin des Prairies Est  
Saint-François de la Rivière-du-Sud

9391-94-5703-0-000 lot 5 338 077  
168, chemin des Prairies Est  
Saint-François de la Rivière-du-Sud

8894-30-1423-0-000 lot 3 476 337  
Rue du Rocher  
Saint-François de la Rivière-du-Sud

9290-72-2208-0-000 lot 3 475 849  
48, chemin des prairies Ouest  
Saint-François de la Rivière-du-Sud

9293-08-3030-0-000 lot 3 476 255  
Chemin de Morigeau  
Saint-François de la Rivière-du-Sud

8994-40-1541-0-000 lot 3 475 361  
Chemin Saint-François Ouest  
Saint-François de la Rivière-du-Sud

DE DEMANDER au secrétaire-trésorier et directeur général de transmettre la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, jeudi le 14 juin 2018, à la vente par enchère publiques des immeubles mentionnés ci-haut.

DE MANDATER le directeur-générale et secrétaire-trésorière de la municipalité à enchérir et acquérir ces immeubles au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales. (1038 C.M.)

## **6.2 CARTES DE MEMBRES FADOQ ET FERMÈRES**

Depuis l'automne 2020, en plein contexte de pandémie, la Municipalité s'est interrogée à plusieurs reprises à savoir quelles mesures pourraient être prises pour aider les organismes

communautaires comme le Club de l'âge d'or et le Cercle des fermières afin de maximiser leur membership et de soutenir ces organismes dans leur développement. À la suite de plusieurs échanges avec les représentants locaux et régionaux de ces organismes, la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud en est venue à la conclusion qu'en ces temps difficiles, et ayant reçu des sommes pouvant aider à compenser les effets négatifs de la pandémie, il serait certes pertinent de défrayer pour l'année 2021 les cotisations annuelles pour tous les résidentes et résidents de Saint-François de la Rivière-du-Sud admissibles à une cotisation annuelle au sein de la FADOQ et du Cercle des Fermières de Saint-François. Le coût d'une carte de membre de la FADOQ pour les membres du club de l'âge d'or de Saint-François est de 25\$ annuellement ou 30\$ pour les non-membre du club de Saint-François.

Après analyse et discussion;

**R-052-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin**

**APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** de défrayer pour l'année 2021 les cotisations annuelles pour tous les résidentes et résidents de Saint-François de la Rivière-du-Sud, âgés de 50 ans et plus et admissibles à une cotisation annuelle au sein de la FADOQ et du Cercle des Fermières, donnant ainsi un traitement choc afin de maximiser leur membership et d'aider ces organismes.

### **6.3 PORTION DU MONTANT REÇU POUR LA COVID-19 REPORTÉ EN 2021 AU MONTANT DE 47 240\$ SUR UN TOTAL DE 84 646\$.**

Afin de défrayer une partie des dépenses relatives aux inconvénients et pertes encourues par la pandémie, le gouvernement provincial a décidé de faire parvenir aux municipalités en décembre 2020 un montant forfaitaire pour les années financières 2020 et 2021. Ainsi, en décembre 2020, la Municipalité a reçu un montant global de 84 646\$ au total et ce montant a été réparti sur deux années en fonction du nombre de mois concernés par la pandémie. Ainsi, sur le montant global reçu en 2020, la somme de 47 240\$ doit être reporté en 2021.

Après analyse et discussion;

**R-053-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais**

**APPUYÉ par : Sandra Proulx**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accepter le report d'un montant de 47 240\$ en 2021 sur un montant total de 84 646\$ reçu pour la Covid-19 en décembre 2020.

### **6.4 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT LA FRANCOLIÈRE**

Madame Huguette Blais, représentante de la Municipalité au sein du conseil d'établissement de l'école La Francolière, a soumis au conseil les points discutés concernant la Municipalité.



Tout d'abord, le conseil d'établissement est préoccupé par la vitesse des véhicules circulant entre la première Avenue et la sortie Ouest de la Municipalité. Beaucoup de jeunes enfants y circulent à pied tous les jours. Ce tronçon de route est numérisé et la signalisation routière appartient au ministère des Transports. La Municipalité soumettra au ministère des Transports une demande afin de faire diminuer la limite de vitesse de 50 à 30 km/h.

Également, le point concernant la partie sud de la chaussée du chemin Saint-François Ouest (entre l'église et la sortie Ouest de la municipalité), il est question ici de la section de la route réservée aux piétons et cyclistes. Pour l'été, ce tronçon de route sera délimité avec des balises flexibles qui seront installées sur la ligne de côté (sud). Pour ce même tronçon, la municipalité tente toujours de trouver la meilleure méthode possible afin que cette section demeure toujours absente de neige et de glace pendant la période hivernale.

## **7 LOISIRS**

### **7.1 RESPONSABLE DES LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET COMMUNICATIONS**

Depuis un certain temps, le conseil municipal et la direction se sont questionnés sur le titre, le rôle et le mandat pouvant être attribués à la ressource affectée aux loisirs. Le poste de technicien(ne) en loisirs étant vacant depuis le début décembre, le temps était alors propice afin de redéfinir l'ensemble de ce poste.

Comme le conseil et la direction souhaitaient que la ressource aux loisirs s'implique également au niveau communautaire et des communications, c'est ainsi qu'il a été proposé de remplacer le titre du poste de technicien(ne) en loisirs par celui de **RESPONSABLE DES LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET COMMUNICATIONS**.

Après analyse et discussion ;

**R-054-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin**

**APPUYÉ par : Yves Laflamme**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** de remplacer le titre du poste de technicien(ne) en loisirs par celui de **RESPONSABLE DES LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET COMMUNICATIONS**. Ce changement survient en même temps que l'entrée en fonction de monsieur Félix Bélanger-Cloutier, nouveau responsable des loisirs, vie communautaire et communications.

## **8 TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 TABLEAU DE BORD POUR CAMION FORD STERLING**

La municipalité possède un camion Ford Sterling 1998, modèle pour lequel les tableaux de bord de ce camion sont reconnus pour se désagréger avec les années. Des recherches ont été effectués par nos travaux publics afin de trouver un tableau de bord usagé pour remplacer celui brisé. À la suite de nombreuses recherches, c'est la compagnie Les Entreprises FMYR INC. de Saint-Philippe de La Prairie qui nous a soumis une proposition pour l'achat d'un tableau de bord construit sur mesure étant donné l'impossibilité d'en trouver d'autres sur le marché. Le prix proposé est de 3000\$ avant taxes et livraison.

Étant donné l'obligation de passer en inspection régulièrement;

Étant donné que ce véhicule peut fournir encore plusieurs années de service à la municipalité;

Après analyse et discussion;

**R-055-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette**

**APPUYÉ par : Jean-Yves Gosselin**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'acheter un nouveau tableau de bord au coût de 3000\$ avant taxes et livraison afin que le camion réponde aux normes d'inspection et qu'il puisse continuer de fournir encore plusieurs autres années de service à la Municipalité.

## **8.2 SIGNALISATION BALISES FLEXIBLES**

Afin d'assurer la sécurité des enfants, des piétons et des cyclistes, la municipalité a demandé des soumissions pour l'acquisition de balises flexibles pour installation sur le tronçon du chemin Saint-François Ouest entre l'église et la sortie Ouest de la municipalité (côté sud de la chaussée).

Les soumissions reçues pour les balises flexibles sont :

Kalitec	6705\$ avant taxes
Signalisation Lévis	6545\$ avant taxes

Après analyse et discussion;

**R-056-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais**

**APPUYÉ par : Sandra Proulx**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accepter la proposition du plus bas soumissionnaire, Signalisation Lévis, et de faire l'acquisition des balises flexibles de signalisation pour le tronçon du chemin Saint-François Ouest entre l'église et la sortie Ouest de la Municipalité (côté sud de la chaussée).

## **9 EAU – AQUEDUC –EGOUTS**

### **9.1 RENCONTRE DU COMITÉ EAU ET INCENDIE DE SAINT-FRANÇOIS ET SAINT-PIERRE**

Une première rencontre du comité eau et incendie de Saint-François et Saint-Pierre (les deux maires et les deux directeurs généraux) a eu lieu à Saint-François à la mi-février en présence

du chef pompier et du responsable de l'usine d'eau potable (Aquatec). Le but des rencontres de ce comité est d'informer et de faciliter les échanges et la gestion quant aux services en commun d'eau et d'incendie.

## **10 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE et/ou CIVILE**

### **10.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES INCENDIES POUR FÉVRIER 2021**

Le rapport mensuel du service des incendies pour février 2021 est déposé au conseil.

## **11 URBANISME**

### **11.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMERO 276-2021, INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION ET DE LOTISSEMENT**

**Avis de motion : 11 janvier 2021**

**Adoption :**

**Approbation de la MRC :**

**Entrée en vigueur :**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs demandes de permis de construction de citoyens nécessitent des dérogations mineures et qu'elles sont généralement acceptées par le conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** la réduction du nombre de dérogations mineures permettrait d'améliorer l'efficacité du travail de l'inspecteur municipal et permettrait de réduire la charge de travail du comité consultatif en urbanisme et du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines normes des règlements d'urbanisme en vigueur peuvent laisser à interprétation limitant le travail optimal de l'inspecteur municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** de nouvelles tendances en construction sont apparues sur le territoire, et qu'elles sont peu encadrées ou aucunement encadrées par les règlements d'urbanisme en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications des règlements d'urbanisme proposées permettraient d'améliorer le service offert au citoyen par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 11 janvier 2021.

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 19 janvier 2021.

**EN CONSÉQUENCE,** lecture ayant été faite auparavant par les membres du conseil;

Après analyse et discussion;

**R-057-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin**  
**APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre**  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le second projet de règlement numéro 276-2021 intitulé « RÉGLEMENT MODIFIANT LES RÉGLEMENTS DE ZONAGE, DE CONSTRUCTION ET DE LOTISSEMENT.

## **11.2 DÉROGATION MINEURE, 650 CHEMIN SAINT-FRANÇOIS OUEST**

### **BÂTIMENT ACCESSOIRE – 650, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS OUEST**

Régularisation de l'implantation du bâtiment accessoire existant à 0,44 mètre de la ligne de terrain arrière ;

Aucune ouverture sur l'élévation arrière du bâtiment accessoire.

Le projet présenté déroge au point suivant du règlement de zonage n<sup>o</sup>111-1990 :

Article 5.32.1.1 : Un garage détaché pour un usage résidentiel doit se trouver minimalement à 1 mètre de la ligne de propriété arrière et des lignes latérales lorsque le mur adjacent à la limite est sans ouverture.

**CONSIDÉRANT QUE** la construction respecte le plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le garage détaché ne cause pas de préjudice aux propriétaires voisins puisqu'il n'y a aucune construction résidentielle sur le lot adjacent arrière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation a été réalisée de bonne foi;

Après analyse et discussion;

**R-058-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Yves Laflamme**  
**APPUYÉ par : Chantal Blanchette**  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accepter la demande de dérogation mineure pour la régularisation de la distance du bâtiment accessoire à 0,44 mètre de la ligne arrière de terrain pour la résidence sise au 650, chemin Saint-François Ouest.  
Le tout tel que décrit dans le certificat de localisation de Jean Casault daté du 17 juillet 2020 – minute 3928.

## **11.3 DEMANDE D'APPUI POUR LA CPTAQ. DEMANDE D'AUTORISATION POUR**

**L'UTILISATION À DES FINS AUTRES  
QU'AGRICILES ET POUR ALIÉNER DES  
LOTS AGRICOLES À LA COMMISSION DE  
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE  
(CPTAQ), LOT 3 475 510, 3 475 503, 3 475 727 ET  
3 475 730.**

Aliénation de 4,03 ha du lot agricole 3 475 510 en faveur d'une entreprise agricole contigüe qui possède les lots adjacents 3 475 503, 3 475 727 et 3 475 730. Le lot 3 475 510, qui possède actuellement une superficie de 8,48 ha, conserverait une superficie de 4,45 mètres carrés ;

Utilisation à des fins autres qu'agricole sur une superficie de 4,45 ha. Pour le moment, le lot 3 475 510 possède un droit acquis résidentiel de 2 ha. La seconde partie de la demande d'autorisation vise donc à permettre l'usage résidentiel sur une superficie supplémentaire de 2 454, 4 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les prescriptions du règlement de zonage de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'après notre analyse de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des points sur lesquelles se base la Commission pour autoriser ou refuser un projet.

Après analyse et discussion;

**R-059-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais**

**APPUYÉ par : Jean-Yves Gosselin**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'appuyer le projet présenté pour les raisons suivantes:

**1. Potentiel agricole du lot :**

- Le potentiel agricole du lot 3 475 510 semble être important. En effet, en raison de sa grande superficie, de la présence d'un cours d'eau et des terres en culture déjà existantes.

**2. Potentiel agricole des lots avoisinants :**

- Lots avoisinants Nord est associé à la culture de céréales (location);
- Lots avoisinants Est semblent être associé à la culture de céréales et à une ferme laitière ;
- Lots avoisinants Ouest sont associés à la culture de céréales.

**3. Possibilités d'utilisation de la parcelle en demande :**

- L'utilisation résidentielle existante possède un droit acquis, car elle est existante depuis plus de 40 ans ;
- Le potentiel agricole du lot résidentiel projeté ne semble pas être affecté par l'utilisation résidentielle puisque le lot n'est pas cultivé depuis plus de 40 ans.

**4. Conséquences d'une autorisation sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :**

- Aucune conséquence particulière sur l'utilisation des lots avoisinants puisque la situation est déjà existante pour au niveau résidentiel ;
- Aucun empiétement, odeur, lumière ou achalandage supplémentaire ;

**5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture :**

- La zone verte couvre une grande partie du territoire de la municipalité ;
- La résidence est déjà existante depuis plus de 40 ans.

**6. L'homogénéisation de la communauté et de l'exploitation agricoles :**

- La communauté agricole serait davantage homogène à la suite d'une acceptation. En effet, la *Ferme Joseph Aimé Blais inc.* a l'occasion de consolider sa superficie cultivable et d'agrandir le potentiel agricole du lot ;
- L'autorisation aurait pour effet de poursuivre la limite actuelle de la zone résidentielle dans ce secteur. Il est à noter que la zone agricole et la zone résidentielle sont homogènes et bien délimitées dans ce secteur.

**7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région :**

- Cette demande n'impacterait d'aucune autre façon la préservation des ressources agricoles puisqu'aucune modification de la superficie cultivable ne sera impactée.

**8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**

- Grâce à cette acceptation, la *Ferme Joseph Aimé Blais inc.* aurait une plus grande superficie cultivable que l'existante.

**9. Non applicable**

**10. Non applicable**

**11. Objectifs du PDZA de la MRC :**

- La qualité des terres cultivables dans cette section de la municipalité est importante. Cette zone fait partie intégrante du milieu agricole dynamique. Il va donc de soi que cette demande permettra d'assurer une meilleure vitalité économique et le développement de ladite entreprise agricole sur une terre de bonne qualité.

**12. Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**

- Le refus de la demande aurait un impact considérable majoritairement pour la *Ferme Joseph Aimé Blais inc.* puisque cela limiterait l'opportunité de développer de façon homogène ce secteur de la

municipalité. Ce propriétaire voisin permettrait une pérennisation de cette richesse du territoire.

## **12 DOSSIERS ET PROJETS EN COURS**

### **12.1 DOSSIER ASCENSEUR**

Les négociations se poursuivent toujours dans le dossier de l'ascenseur et de l'escalier de secours entre l'architecte, le plus bas soumissionnaire et le ministère de la Culture afin de trouver une solution à la réalisation de ce projet.

## **12 CORRESPONDANCE**

Aucun point.

## **14 VARIA**

Aucun point.

## **15 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Séance à huis clos, les questions pourront être acheminées par courriel à l'adresse courriel suivante : dg@stfrancois.ca.

## **16 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

L'ordre du jour étant épuisé,

**R-060-2021**

**IL EST PROPOSÉ par : Huguette Blais**

**APPUYÉ par : Sandra Proulx**

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accepter de lever la séance régulière. Il est présentement 20h10.

\_\_\_\_\_ Maire

\_\_\_\_\_ Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.